



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-huitième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Palaos

Additif

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

Résumé de la situation

La République des Palaos a présenté son premier rapport périodique universel le 2 mai 2011 à la onzième session du Conseil des droits de l'homme. Il a été adopté le 5 mai 2011 et 64 des 106 recommandations ont reçu des réponses; les 42 restantes ont été renvoyées aux Palaos pour qu'ils les examinent et communiquent leurs réponses ultérieurement. Les réponses figureront dans le rapport final, qui sera adopté par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session en septembre 2011.

Les réponses aux 42 recommandations sont communiquées ci-après

Réponses en ce qui concerne l'adhésion aux traités en général ou la ratification de ceux-ci

Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces traités. Elles ont entrepris un travail de consultation et de sensibilisation de la population au sujet de ces instruments et évaluent les capacités et les ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de ces traités.

62.1 Réfléchir à la possibilité d'adhérer aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels les Palaos ne sont pas encore partie (Algérie).

62.2 Signer et ratifier dans les meilleurs délais tous les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les protocoles s'y rapportant (Brésil).

62.3 Contribuer davantage à la mise en œuvre des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et adhérer à ceux auxquels elles ne sont pas encore partie (Maroc).

62.4 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et ... (Afrique du Sud).

62.5 Ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme afin de se doter d'un véritable plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Trinité-et-Tobago).

62.6 Réfléchir à la possibilité d'adhérer aux principaux instruments internationaux, dont le ... (Chine).

62.11 Réfléchir à la possibilité d'adhérer aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elles ne sont pas encore partie ... (Costa Rica).

62.12 Ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elles ne sont pas encore partie ... (Maldives).

62.15 ... et adhérer à d'autres instruments (République de Moldova).

62.18 Étudier progressivement, avec l'assistance du HCDH ... (Chili).

62.23 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ... (Argentine).

Réponses aux recommandations concernant la ratification de traités spécifiques

Ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces traités. Elles mènent une action de sensibilisation de la population à cet instrument et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.7 ... en se fixant comme priorité d'adhérer au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ... (France).

62.8 Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ... (Norvège).

62.9 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

62.10 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, dont ... le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pologne).

62.23 Étudier la possibilité de ratifier ... le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les protocoles facultatifs s'y rapportant ... (Argentine).

62.24 Signer et ratifier les deux pactes internationaux; ... (Espagne).

Ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces traités. Elles mènent une action de sensibilisation de la population au sujet de cet instrument et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.6 Réfléchir à la possibilité d'adhérer ... [au] Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Chine).

62.7 ... en se fixant comme priorité d'adhérer au ... Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (France).

62.8 Ratifier le ... Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Norvège).

62.9 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier ... le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

62.10 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pologne).

62.23 Étudier la possibilité de ratifier ... le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; ... (Argentine).

62.24 Signer et ratifier les deux pactes internationaux ... (Espagne).

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – Position des Palaos: les Palaos prennent note de ces recommandations. Elles poursuivent leurs efforts en vue de la ratification de cet instrument.

62.8 Ratifier ... la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Norvège).

62.9 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le ..., le ... et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ... (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

62.10 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont ... la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ... (Pologne).

62.12 Ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elles ne sont pas encore partie, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Maldives).

62.13 Adhérer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Turquie).

62.14 Ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Canada).

62.15 Ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a obtenu l'approbation du Sénat en 2008, et adhérer à d'autres instruments (République de Moldova).

62.16 Ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ... (Hongrie).

62.17 Mener à terme le processus de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ... (France).

62.18 Étudier progressivement, avec l'assistance du HCDH, la possibilité de ratifier ... la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ... (Chili).

62.20 Poursuivre les travaux entamés dans la perspective de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de ... (Philippines).

62.23 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier ..., la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les protocoles facultatifs s'y rapportant ... (Argentine).

62.24 En particulier, signer et ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les protocoles facultatifs s'y rapportant, dont la ratification a été approuvée par le Sénat au début de 2008 et qui doit encore être avalisée par la Chambre des représentants (Espagne).

Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces traités. La Constitution des Palaos énonce que: «La torture, ainsi que les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont interdits.». Les Palaos mènent une action de sensibilisation de la population et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.10 Étudier la possibilité de ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont ... la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Pologne).

62.11 Réfléchir à la possibilité d'adhérer ..., en particulier [à] la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Costa Rica).

62.23 Étudier la possibilité de ratifier ... la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ... (Argentine).

62.24 Signer et ratifier ... et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ... (Espagne).

Ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant – Position des Palaos: Les Palaos acceptent cette recommandation dans la mesure où elles ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994 et préparent leur prochain rapport tout en assumant les obligations qui leur incombent en vertu de cet instrument.

62.18 Étudier progressivement, avec l'assistance du HCDH, la possibilité de ratifier ... les protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, dans le cadre de l'exécution du Plan d'action national en faveur des enfants mentionné dans le rapport (Chili).

62.24 Ratifier les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant ... (Espagne).

Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations et mènent une action de sensibilisation à cet instrument et d'évaluation des capacités et des ressources dont la République aura besoin pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.20 Poursuivre les travaux entamés dans la perspective de la ratification de ... la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Philippines).

62.21 Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et prendre des mesures pour appliquer la Stratégie régionale du Pacifique sur le handicap (Australie).

62.22 Accorder un rang de priorité élevée à l'adhésion et à l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et faire participer davantage les personnes handicapées à toutes les activités menées dans ce contexte (Nouvelle-Zélande).

62.24 Signer et ratifier ... la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les protocoles facultatifs s'y rapportant ... (Espagne).

Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations et mènent une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.20 Poursuivre les travaux entamés dans la perspective de la ratification de ... la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Philippines).

Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations et mènent une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.23 Étudier la possibilité de ratifier ... la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Argentine).

62.24 Signer et ratifier ... la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ... (Espagne).

Ratifier la Convention relative au statut des réfugiés et des apatrides – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations et mènent une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.25 Adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant; à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (République de Moldova).

62.26 Devenir partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant (États-Unis d'Amérique).

62.27 Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Slovaquie).

Ratifier la Convention contre la criminalité transnationale organisée et la traite des personnes – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations et mènent une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument. Les Palaos disposent d'une législation et de mécanismes d'application pour lutter contre la traite des personnes.

62.28 Réfléchir à la possibilité de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole de Palerme s'y rapportant (Philippines).

62.33 Ratifier le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (États-Unis d'Amérique).

Lever les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations et mènent une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument.

62.19 Continuer de collaborer avec le gouvernement national et les gouvernements des États ainsi qu'avec les groupes de femmes en vue de lever les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Australie).

Réponse relative à l'harmonisation et à la mise en œuvre des lois

Lois concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de ces recommandations. Les ministères concernés continuent à travailler en étroite collaboration les uns avec les autres pour garantir la conformité des politiques menées dans ce domaine avec la Convention.

62.4 Étudier la possibilité ... de mettre la législation interne en conformité avec les dispositions de ces instruments (principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme) (Afrique du Sud).

62.16 ... réexaminer les lois pertinentes afin de les harmoniser avec les normes internationales (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), de façon à se doter d'une législation efficace favorisant l'intérêt bien compris des femmes (Hongrie).

62.17 ... et prendre toutes les mesures voulues pour [...] appliquer les dispositions (de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) (France).

S'agissant de la création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme

– Position des Palaos: Les Palaos acceptent cette recommandation. Elles continuent à mener, par le biais de consultations avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Forum Asie-Pacifique, une action de sensibilisation et d'évaluation des capacités et des ressources dont dispose la République pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en ce qui concerne la création de cette institution. Les Palaos mèneront du 1^{er} au 5 août une consultation sur une institution nationale des droits de l'homme avec l'assistance du secrétariat du Forum des îles du Pacifique, du Forum Asie-Pacifique et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La consultation dans le pays concernera les principaux responsables gouvernementaux, notamment les membres du Congrès national des Palaos ainsi que les ministères et les organismes publics concernés. Le résultat de cette consultation déterminera la marche à suivre pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme.

62.1 Redoubler d'efforts pour mettre en place une institution nationale de défense des droits de l'homme (Algérie).

S'agissant du statut des enfants nés de parents étrangers – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de cette recommandation. Conformément à la Constitution des Palaos, l'organe législatif peut examiner le statut des enfants nés de parents étrangers.

62.29 Redéfinir le statut des enfants nés de parents étrangers en le mettant en conformité avec les normes internationales pertinentes (Hongrie).

Âge minimum de la responsabilité pénale – Position des Palaos: Les Palaos acceptent cette recommandation. Les Palaos sont partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et procéderont aux changements préconisés par ces recommandations conformément aux critères établis par la Convention relative aux droits de l'enfant.

62.30 Réexaminer la législation fixant l'âge minimum de la responsabilité pénale (Brésil).

62.31 Relever l'âge minimum de la responsabilité pénale de façon à ce qu'il soit conforme aux normes internationales (Slovaquie).

Traitement des détenues – Position des Palaos: Les Palaos prennent note de cette recommandation. Le système carcéral des Palaos répond à des normes de conformité qui protègent les détenues conformément aux Règles de Bangkok.

62.32 Diffuser et appliquer les normes récemment adoptées sur le traitement des détenues et les mesures non privatives de liberté applicables aux femmes qui ont commis une infraction (ou «Règles de Bangkok») et demander l'appui nécessaire aux organismes compétents en la matière tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le HCDH (Thaïlande).

Exploitation sexuelle d'enfants – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations. Les Palaos sont partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et appliqueront ces recommandations dans le cadre des obligations qui leur incombent en vertu de cet instrument.

62.34 Appliquer de toute urgence une loi portant spécifiquement sur l'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre de la réalisation d'images numériques et prendre les mesures voulues pour que la loi protège adéquatement les enfants, y compris les garçons, contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

62.35 Promulguer une loi sur la question de l'exploitation des enfants dans le cadre de la réalisation de vidéos, de films, de photos et d'images numériques à contenu sexuellement explicite (Nouvelle-Zélande).

62.36 ... protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Trinité-et-Tobago).

Travail des enfants – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations dans la mesure où elles sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et s'acquitteront des obligations qui leur incombent en vertu de cet instrument.

62.36 Promulguer une loi tendant à prévenir le travail des enfants et à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Trinité-et-Tobago).

62.37 Solliciter l'assistance de l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin de lutter contre le travail des enfants (Brésil).

Répression pénale des relations homosexuelles entre adultes consentants – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations. Elles prendront les mesures nécessaires pour modifier la législation actuelle conformément aux normes internationales.

62.38 Confirmer leur détermination à lutter contre la discrimination en dépenalisant les relations homosexuelles entre adultes consentants et en abrogeant les dispositions discriminatoires visant les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres (LGBT) (France).

62.39 Rendre la législation nationale compatible avec leur engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination en abrogeant l'article du Code pénal érigeant en infraction les relations homosexuelles entre adultes consentants (Norvège).

62.40 Abroger toutes les dispositions de la législation interne définissant les relations homosexuelles entre adultes consentants comme une infraction pénale et lutter contre la discrimination contre les LGBT en adoptant des mesures politiques, législatives et administratives (Espagne).

Âge du mariage – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations. Elles prendront les mesures nécessaires pour modifier la législation concernée conformément aux normes internationales.

62.41 Faire le nécessaire pour que l'âge légal minimum du mariage soit le même pour les filles et les garçons (Norvège).

Réfugiés et demandeurs d'asile – Position des Palaos: Les Palaos acceptent ces recommandations. Elles prendront les mesures nécessaires pour promulguer les lois requises conformément aux normes internationales.

62.42 Établir un système plus structuré afin de faire bénéficier les réfugiés et les demandeurs d'asile d'une protection (États-Unis d'Amérique).

Conclusion

M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, doit assister à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors de sa visite à New York, il prévoit de signer les sept traités/conventions/pactes fondamentaux des droits de l'homme auxquels les Palaos ne sont pas encore partie. Il s'agit des instruments suivants: **1) Charte des droits de l'homme des Nations Unies; 2) Déclaration universelle des droits de l'homme; 3) Pacte international relatif aux droits civils et politiques; 4) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; 5) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; 6) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; 7) Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.** Les Palaos sont déjà partie à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Enfin, les Palaos attachent une grande importance à leurs obligations et responsabilités en matière de droits de l'homme et réitèrent leur appel à la communauté internationale afin qu'elle aide le pays à assumer ses responsabilités dans le domaine des droits de l'homme en mettant en œuvre ces instruments.
